

LA BANQUE D'HOCHELAGA

La Banque d'Hochelaga a terminé le 31 mai dernier son trentième exercice et pour terminer la troisième décennie de son existence elle présente à ses actionnaires un bilan plus remarquable encore que tous ceux qui ont précédé celui de 1903-04.

Nous aurons l'occasion de revenir sur le bilan après l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu le 15 de ce mois. Pour aujourd'hui nous examinerons seulement les résultats de l'année relativement aux profits réalisés et leur répartition.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Crédit

Balance au Crédit de Profits et Pertes, le 30 mai 1903..	\$ 25,662.08
Profits nets pour l'année finissant le 31 mai 1904, déduction faite des frais d'administration, intérêt sur dépôts, pertes et pertes probables....	295,337.76
	<u>\$320,999.84</u>

Débit

Dividende payé le 1er décembre 1903..	\$ 70,000.00
Dividende payable le 1er juin 1904..	70,000.00
Porté au fonds de réserve...	150,000.00
Porté au fonds de Pension des employés..	10,000.00
Balance au Crédit de Profits et Pertes, le 31 mai 1904..	20,999.84
	<u>\$320,999.84</u>

Les profits nets pour l'année 1903-04 sont plus élevés de \$37,323.08 que ceux de l'exercice précédent et représentent 14¾ p.c. du capital de la banque, soit un gain de 1¾ p.c. sur les résultats acquis en 1902-03.

La prospérité du pays pendant l'année écoulée peut sans doute compter pour quelque chose dans le développement des opérations des banques en général; mais, il faut néanmoins une grande habileté financière et une grande prudence pour, d'un côté, rechercher les opérations profitables et les mener à bonne fin et, d'un autre côté, éviter celles qui peuvent compromettre les profits des bonnes opérations et des bons comptes.

La direction et l'administration de la Banque d'Hochelaga ont dû nécessairement faire preuve de cette habileté et de cette prudence pour produire les résultats que nous avons vus. Les actionnaires n'ont pas dû attendre jusqu'à cette année d'ailleurs pour se rendre compte que leurs intérêts ne pourraient être confiés à de meilleures mains.

Les profits de l'année en y ajoutant la balance de l'exercice précédent donnaient au crédit du compte de profits et pertes une somme totale de \$320,

999.84 qui ont été répartis comme suit:

— \$140,000 représentant 7 p. c. du capital ont été payés aux actionnaires, c'est le dividende habituel.

— \$150,000 ont été portés au Fonds de Réserve—l'an dernier ce Fonds avait été augmenté de \$100,000.—Une plus grande somme de profits a permis aux directeurs de doter plus largement la Réserve et de donner ainsi, dans une plus large mesure satisfaction à leur sage politique de prévoyance. Disons, en passant, que le Fonds de Réserve atteint le total de \$1,200,000 et représente 60 p. c. du capital payé.

— \$10,000 ont été versés au fonds de Pension des employés. La Direction a profité des bonnes années pour doter ce fonds qui, aujourd'hui, atteint d'assez belles proportions; elle témoigne ainsi de sa sollicitude pour un personnel dévoué, travailleur et méritant auquel elle veut assurer l'existence quand aura sonné l'heure de la retraite et du repos.

— Enfin, il a été reporté une balance de \$20,999.84 au crédit du compte de Profits et Pertes.

Nous n'avons aucun doute qu'à leur assemblée générale prochaine les actionnaires de la Banque d'Hochelaga se féliciteront d'avoir à la tête de leur institution des hommes capables de leur présenter des résultats comme ceux que nous venons de passer rapidement en revue.

FEDERATION DES COMMERCANTS
DETAILLEURS DE MONTREAL

L'ASSEMBLEE de la Fédération des Commerçants Détailliers de Montréal a eu lieu le 8 juin à 8 hrs du soir au Monument National, sous la présidence de M. J. G. Watson.

Parmi les assistants, nous avons remarqué MM. N. Chartrand, l'échevin N. Lapointe, J. A. Maynard et J. A. Beaudry, représentant l'Association des Epiciers; Jean Lamoureux, G. F. Fisher, Jos. Jeannotte, Pierre Bédard et Arthur Paré, représentant l'Association des Bouchers; J. G. Watson, A. S. Lavallée, L. A. Fortier, L. Adelstein, Wm. Gravel et C. R. Lasalle, représentant l'Association des Marchands Détailliers de Chaussures et MM. E. Lamy et A. Giroux, représentant la Société des Marchands de Nouveautés.

Après la lecture des minutes faite par le secrétaire de la Fédération, M. J. A. Beaudry, une formule d'ordre du jour a été adoptée et devra être insérée dans les règlements de la Fédération.

M. l'échevin N. Lapointe fait ensuite un rapport relativement à la posi-

tion actuelle des timbres de commerce, il annonce que le Conseil de Ville est loin de se désintéresser de cette question et il a le ferme espoir qu'elle sera définitivement réglée dans un avenir très prochain.

Après une discussion assez longue au sujet de la fermeture à bonne heure, on parvient à constater par un vote qui a donné une très faible majorité, que la majorité des délégués présents à cette séance est en faveur de la fermeture deux soirs par semaine.

Il est ensuite décidé que la Fédération sera officiellement représentée devant le Conseil de Ville lorsque la discussion s'engagera au sujet de la dite fermeture à bonne heure.

Puis l'assemblée s'ajourne.

A L'ASSOCIATION DES MARCHANDS
DE CHAUSSURES

LES membres de l'Association des Marchands Détailliers de Chaussures se sont réunis le 7 juin, au Monument National, sous la présidence de M. J. G. Watson.

Le président annonça à l'assemblée que deux membres de l'Association avaient été choisis pour faire partie du Bureau de Direction de la Fédération Commerciale. Ce sont MM. J. G. Watson, 2ème vice-président et A. S. Lavallée, trésorier.

MM. Adelstein, Gravel, Fortier annoncèrent qu'ils proposeront à la prochaine assemblée l'admission dans l'Association de MM. L. A. Girard, S. Bazar, J. E. Courcelle, Denis Demers, Louis Chicoine et Moïse Hveurs. Ces derniers sont tous marchands de chaussures de cette ville.

Au sujet de la fermeture à bonne heure, il y eut une longue discussion. La majorité se déclara en faveur de la fermeture d'un soir seulement par semaine. Néanmoins, on réfuta la chose aux délégués chargés de représenter l'Association, devant la Fédération. Quelques membres se plaignirent ensuite que certaines communautés exerçaient un commerce réel au détriment des marchands détailliers. On a décidé de faire un enquête sur la nature de ces plaintes et de faire des réclamations s'il y a lieu.

On a procédé en fin de séance, à l'organisation du grand pique-nique annuel. La date n'est pas encore fixée, mais on assure que ce sera vers la mi-août.

Les comités suivants ont été formés dans le but d'assurer le même succès que celui de l'an dernier.

Comité de réception — M. J. G. Watson.

Comité d'organisation — M. Wayland, gérant de la maison Fogarty, as-